



Fiduciaire

FidOffice S.A.

Route de Lully 4
1167 Lussy sur Morges
Tél. 021 811 26 16
Fax 021 811 26 18
info@fidoffice.ch
www.fidoffice.ch

Conseils/Comptabilité/Audit/Fiscalité/Administration

**Fair Future Foundation
(Fondation pour un Futur Equitable)
Rue de Lausanne 2
1110 Morges**

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation**

relatif aux comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 2012



Fiduciaire

FidOffice S.A.

Route de Lully 4
1167 Lussy sur Morges
Tél. 021 811 26 16
Fax 021 811 26 18
info@fidoffice.ch
www.fidoffice.ch

Conseils/Comptabilité/Audit/Fiscalité/Administration

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de Fair Futur Foundation (fondation pour un Future Equitable), Morges.

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexe) de Fair Future Foundation (fondation pour un Future Equitable) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lussy sur Morges, le 24 septembre 2013
606rapp12 - as

A. Sinopoli
Responsable de mandat
Réviseur agréé

Annexes : comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexe)

Fair Future Foundation
1110 Morges

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

	<u>31.12.2012</u> <u>Fr.</u>	<u>31.12.2011</u> <u>Fr.</u>
<u>ACTIF</u>		
<u>Actif circulant</u>		
<u>Liquidités</u>		
Crédit Suisse, c/c 1437008-91	15'786.21	25'870.72
<u>Autres Actifs circulants</u>		
Actifs transitoires	0.00	23'366.00
Total actif circulant	<u>15'786.21</u>	<u>49'236.72</u>
 <u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
Frais de fondation	0.00	600.00
Total actif immobilisé	<u>0.00</u>	<u>600.00</u>
 TOTAL DE L'ACTIF	 <u>15'786.21</u>	 <u>49'836.72</u>

Fair Future Foundation
1110 Morges

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

	<u>31.12.2012</u>	<u>31.12.2011</u>
	Fr.	Fr.
<u>PASSIF</u>		
<u>Fonds étrangers</u>		
<u>Autres dettes à court terme</u>		
Passifs transitoires	2'160.00	1'080.00
Total fonds étrangers	<u>2'160.00</u>	<u>1'080.00</u>
<u>Fonds propres</u>		
Capital	50'000.00	50'000.00
Résultat reporté au 1er janvier	-1'243.28	-5'512.63
Résultat de l'exercice	<u>-35'130.51</u>	<u>4'269.35</u>
	-36'373.79	-1'243.28
Total fonds propres	<u>13'626.21</u>	<u>48'756.72</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>15'786.21</u>	<u>49'836.72</u>

Fair Future Foundation
1110 Morges

COMPTE D'EXPLOITATION
Exercice 2012

	<u>Exercice 2012</u> <u>Fr.</u>	<u>Exercice 2011</u> <u>Fr.</u>
<u>PRODUITS</u>		
Dons divers	650.00	10'339.95
Intérêts créanciers	11.11	51.60
	<hr/>	<hr/>
Total des produits	<u>661.11</u>	<u>10'391.55</u>
 <u>CHARGES</u>		
Frais de missions	660.95	3'015.25
Donations "Fondation indonésienne"	33'366.00	0.00
Frais administratifs	0.00	162.00
Honoraires	1'080.00	1'965.00
Frais RC	0.00	339.95
Intérêts et frais bancaires	84.67	40.00
Amortissement frais fondation	600.00	600.00
	<hr/>	<hr/>
	35'791.62	6'122.20
 <u>Résultat de l'exercice</u>		
Excédent de produits		4'269.35
Excédent de charges	-35'130.51	
	<hr/>	<hr/>
	<u>661.11</u>	<u>10'391.55</u>

ANNEXE AUX COMPTES

1. Organisation de la fondation

Numéro de la fondation
Nom de la fondation

Adresse de correspondance

Personne de contact
Rue
NPA Localité
Téléphone
Fax
Adresse email
Site internet

But de la fondation

Le développement et la création de projets et d'actions humanitaires internationaux liés à l'éducation, la formation et la prise en charge de personnes dans des pays défavorisés.

Statuts

Date des derniers statuts

Règlement

Date du règlement en vigueur

Organe chargé de la tenue de la comptabilité

Raison sociale
Personne de contact
Rue
NPA Localité
Téléphone Fax
Adresse email
Site internet

Organe de révision

Dispensée (oui / non)

Raison sociale
Personne de contact
Rue
NPA Localité
Téléphone Fax
Adresse email
Site internet

2. Gestion et placement de la fortune

2.1. Catégories de placement

Selon le règlement sur la surveillance des fondations du 30 avril 2008, le placement de la fortune des fondations classiques doit satisfaire en priorité aux exigences de la sécurité, obtenir un rendement raisonnable, répartir de manière appropriée les risques et couvrir les besoins en liquidités. Les organes des fondations doivent choisir soigneusement les placements à opérer en tenant compte du but poursuivi et de la taille de l'institution. Ils répartissent la fortune entre les différentes catégories de placements. Les dispositions fédérales en matière de prévoyance professionnelle OPP2 s'appliquent par analogie aux fondations classiques. Lorsque les placements de la fortune de la fondation s'écartent des normes fixées, l'organe suprême doit indiquer, dans l'annexe (point 2.2 ci-dessous), que ces écarts se justifient et ne mettent pas en danger la réalisation du but. Si la fondation ne remplit pas les conditions permettant de justifier un écart ou elle ne présente pas une justification suffisante, l'autorité de surveillance peut ordonner l'adaptation des placements.

CATEGORIES DE PLACEMENTS selon l'OPP2	montant au 31.12	% total des actifs	Limites OPP2
Montants en espèces et créances contre un débiteur (art. 53 al.1 / art. 54 / art. 55 let e)			
Montant en espèces et créances contre un débiteur ayant son siège ou son domicile en Suisse, mais à raison de 10% au plus par débiteur, (sauf exceptions art. 54 al.2 OPP2).	15'786	100.0%	
Montant en espèces et créances contre un débiteur (10% au plus par débiteur), en devises étrangères sans couverture du risque de change.		0.0%	
Total montant en espèces et créances contre un débiteur	15'786	100.0%	100%
Biens immobiliers (art. 54b / art. 55 let c)			
En Suisse: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)		0.0%	
A l'étranger: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)		0.0%	
Total des biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, des constructions en droit de superficie et terrains à bâtir	0	0.0%	30%
Actions, bons de participations, autres titres similaires (art. 53 al.1 let d / art. 55 let b / art. 55 let e)			
En CHF: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)		0.0%	
En monnaies étrangères: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)		0.0%	
Total des actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives.	0	0.0%	50%
Placement alternatifs (Hedge funds, matières premières, etc...) (art. 53 al. 1 let e / art. 55 let d / art. 55 let e)			
Placements alternatifs		0.0%	15%
Autres actifs (stocks, mobilier, véhicules, etc...)			
Autres positions à l'actifs		0.0%	
Total des actifs en monnaies étrangères	0	0.0%	30%
Total de l'actif (doit correspondre au total des actifs au bilan)	15'786		

2.2 Les écarts aux limites de placements à justifier ci-dessous sont les suivants:

<i>Type de placement</i>	<i>Maximum autorisé</i>	<i>Pourcentage du total des actifs du bilan</i>	<i>Ecart</i>
Actifs en monnaies étrangères	30%	0%	0%
Biens immobiliers	30%	0%	0%
Biens immobiliers à l'étranger	10%	0%	0%
Actions, bons participation, autres titres similaires	50%	0%	0%
Placements alternatifs	15%	0%	0%

Justifications des écarts (inclure l'attestation que les écarts se justifient et ne mettent pas en danger la réalisation du but)

Principe d'évaluation, réserves latentes et commentaires éventuels sur les différences de cours

3. Autres informations

Cautionnement

Montant global des cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

	0.00
	0.00

Actifs mis en gage ou cédés

Montant global des actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de la fondation, ainsi que des actifs mis sous réserve de propriété

	0.00
	0.00
	0.00

Leasing

Montant global des dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan

	0.00
	0.00
	0.00

Valeur d'assurance incendie et estimation fiscale des immobilisations corporelles

	Valeur incendie	Valeur fiscale
Immeubles	0.00	0.00
Mobilier, machines	0.00	0.00

Prévoyance professionnelle

Dettes envers l'institution de prévoyance professionnelle

	0.00
--	------

Dissolution des réserves

Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves du même genre nouvellement créées, si le résultat économique est ainsi présenté d'une façon sensiblement plus favorable.

	0.00
	0.00
	0.00

Réévaluations

Indications sur l'objet et le montant des réévaluations

	0.00
	0.00
	0.00

Capital

Evolution du capital de la fondation

Capital au 1er janvier			48'756.72
Résultat de l'exercice			-35'130.51
Capital au 31 décembre			13'626.21

Surendettement / insolvabilité

En cas de surendettement, veuillez indiquer ci-dessous les mesures qui ont été prises ou qui vont être prises afin de remédier à la situation

Indications sur la réalisation d'une évaluation du risque (uniquement fondation avec activité commerciale)**Evénements importants postérieurs à la date du bilan****Autres informations**

Lieu et Date

Morges, le 25 septembre 2013

Signatures

Annexes:-
-
-